Préavis No. 3/2026 du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ) au Conseil intercommunal

Demande de crédit de CHF 148'097.00 pour financer le renouvellement de luminaires du Collège du Raffort à Mézières, commune de Jorat-Mézières

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit de CHF **148'097.00** pour financer le renouvellement de luminaires du Collège du Raffort à Mézières.

1.1 Préambule

Le Collège du Raffort est équipé de types de systèmes d'éclairage variés, correspondant aux tendances en vogue au moment des constructions successives. Certains se révèlent plus durables que d'autres. Dans de nombreux cas, les fournitures en pièces de rechange s'avèrent difficile, voire d'ores et déjà impossible. Les stocks à disposition de l'ASIJ s'épuisent.

Le collège du Raffort, équipé d'un chauffage à bois à distance ainsi que d'une importante surface de panneaux photovoltaïques, peut encore optimiser son empreinte écologique. Un remplacement avec des luminaires conçus selon les standards actuels permet d'économiser environ 30% d'énergie.

1.2. Constat

Le fonctionnement de certains luminaires est de moins en moins viable. Dans quelques secteurs du collège une proportion variable de spots est d'ores et déjà hors service. Les pièces de rechange, les ampoules ou tubes correspondant aux modèles n'étant plus disponibles, ce sont des séries entières d'éléments qui doivent être changées.

Les tubes perdent de leur luminosité au cours des ans, et on peut constater un manque de lumen selon les normes recommandés SIA 387/4 et SNEN 12464-1, qui préconisent 500 lux en salle de classe, ainsi que des lumières froides, proches de la lumière naturelle. Les tubes qui ont perduré jusqu'à aujourd'hui se sont assombris et correspondent aux standards anciens d'une couleur chaude – plus fatigante selon les études.

L'inventaire qui a été dressé afin de connaître l'ampleur des besoins est sans appel :
- Les spots de l'entrée du rez supérieur ne remplissent que mal leur fonction d'accueil.
- Les tubes néon des classes sont à changer, avant la rupture des stocks.
- Sont compris les luminaires LED des classes de l'aile D (pourtant les plus récents) qui se révèlent très fragiles. Ils sont à remplacer avant de se trouver pris de court en cas de panne.

2. Descriptif des travaux

Les travaux devront être menés selon des cadences mettant à profit les moments hors temps scolaire. Que ce soit dans les classes, qui doivent être dégagées les temps du chantier, ou dans les corridors, où l'installation d'échelles ou de ponts roulants reste toujours délicate en présence d'élèves. Ces travaux devraient suivre un calendrier large et sont soumis tant aux délais de livraison des divers éléments retenus que de la disponibilité des prestataires.

Une majeure partie des remplacements est programmée dès le printemps 2026. La suite des opérations devant se faire selon l'épuisement anticipable des stocks, et si possible jusqu'à l'automne 2027.

La qualité de l'éclairage en classe pour les élèves est capitale, il en sera tenu compte dans l'ordre des priorités.

3. Coût des travaux - *Estimation selon offre*

- Aile A	CHF 85'000.00
- Aile B	CHF 18'000.00
- Aile C	CHF 11'000.00
- Aile D	CHF 13'000.00
- Aile E (entrée, rez supérieur)	CHF 10'000.00
Total HT	**CHF 137'000.00**
Total TTC	**CHF 148'097.00**

La somme totale n'excédant pas CHF HT 150'000.- la possibilité est donnée d'attribuer ces travaux après une soumission de gré à gré comparatif, soit de s'adresser à trois entreprises du choix de l'ASIJ, afin de comparer leur offre, et d'attribuer le travail à l'entreprise souhaitée.

4. Crédit

4.1 Financement
L'investissement sera financé par la trésorerie courante

4.2 Amortissement
L'amortissement est prévu sur 10 ans, dès l'année suivant la fin des travaux, selon MCH2.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- vu le préavis N° 03/2026 du Comité de direction du 4 mars 2026
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. **D'autoriser le comité de direction à effectuer les travaux tels que décrits ci-dessus.**
2. **D'octroyer au Comité de direction un crédit extrabudgétaire de CHF 148'097.00.**
3. **De financer ce montant par la trésorerie courante.**

Au nom du Comité de direction

ASIJ Comité de Direction

Christophe Balissat
Président

Fabienne Blanc
Secrétaire